

- > Un devis est établi après que la demande ait été précisée et que la forme d'organisation ait été fixée.
- > Le coût annoncé inclut les interventions des formateurs, les déplacements, la mise à disposition et la fourniture d'éléments d'information, de documentation papier ou audiovisuelle, de compte rendu d'activité...
- > Le projet de formation sera individualisé en fonction de l'établissement, en lien avec les besoins et les attentes de la communauté éducative.
- > Le responsable de la formation se rendra auprès de vous pour élaborer le projet au plus près de vos attentes.

Pour toute demande de devis

Djamel BEN MALEK
Animateur départemental
Tél. 04 66 02 45 69
Port. 06 12 12 17 39
E-mail : animation@francas30.org

les francas

L'éducation en mouvement !

LES FRANCAS DU GARD
 L'Altis

165, Rue Philippe Maupas - 30900 NÎMES
 Tél. 04 66 02 45 66 - Fax : 04 66 23 57 32

*Avec le soutien
 du Conseil Général du Gard*



les francas

L'éducation en mouvement !



Formation des délégués

LA CITOYENNETÉ
 UNE PRATIQUE
 AU CŒUR DE L'ÉDUCATION

© Scaphari 03 84 21 22 24

LA CITOYENNETÉ

UNE PRATIQUE

AU CŒUR DE L'ÉDUCATION

Il importe, en préambule, de définir les motivations des Francas quant à leur implication dans ce temps de formation.

Parmi les multiples raisons amenant les Francas à s'interroger sur les rôles et l'attitude du délégué de classe, nous pouvons évoquer celles-ci :

DEPUIS LONGTEMPS déjà, les notions de développement de l'autonomie de l'enfant et du jeune, l'apprentissage à la citoyenneté, sont un des fils conducteurs de nos programmes.

UNE DE NOS PRÉOCCUPATIONS premières est la mise en œuvre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, notamment dans sa dimension participative, qui encourage une réflexion sur l'apprentissage de la citoyenneté au travers de sa pratique.

DANS LE CADRE particulier de la formation des délégués élèves, il convient de se référer à la circulaire n°91.081 du 5 avril 91 : « *La formation des délégués élèves prendra appui sur les ressources des différents réseaux de formation et de documentation du ministère et, en tant que besoin, sur les associations péri-éducatives dont les travaux sur ces sujets ont déjà fait leurs preuves.* »

■ EXEMPLES D'INTERVENTIONS POSSIBLES

Module « Être délégués élèves »

- › Les différents conseils, collectifs, structures de concertation...
- › Les différents acteurs du collège (rôles et fonctions de chacun).
- › Le rôle des délégués avant, pendant et après le conseil de classe.
- › Droits et devoirs de l'élève et du délégué.

Module « La communication »

- › La communication orale et écrite.
- › Comment intervenir, prendre la parole ?
- › Réalisation d'un tract, d'une affiche, d'un compte rendu...

Module « La menée de réunion »

- › Pourquoi la réunion ?
- › Mise en pratique, vécu et analyse de réunions...

Module « La consultation et l'information »

- › Comment consulter ses camarades ?
- › Réalisation de questionnaires, d'un cahier d'échanges...

Bilan après pratique

- › Bilan de la formation avec les délégués à prévoir dans tous les cas.
- › Élaboration de projets de formation en fonction des besoins de l'établissement.

La formation des délégués élèves n'est qu'une intervention parmi celles que nous proposons autour de l'éducation à la citoyenneté et de la participation des élèves à la vie de leur établissement.

■ NOUS PROPOSONS ÉGALEMENT

Une formation des délégués élèves au conseil d'administration

- › Comment rendre compte de ce qui s'est passé au conseil d'administration ?
- › Quelles différences entre le délégué de classe et le délégué au conseil d'administration ?
- › Comment faire remonter les demandes des élèves au conseil d'administration ?
- › Qu'est ce qu'une commission ? Comment monter un projet ?

Une intervention autour du règlement intérieur

- › Pourquoi un règlement intérieur ?
- › Aide à l'analyse et à l'écriture...

En savoir plus

Si vous désirez un complément d'information ou prendre rendez-vous, adressez-vous à :

Association départementale
des Francas du Gard
L'Altis - 165, Rue Philippe Maupas
30900 Nîmes

Tél. 04 66 02 45 66 - Fax 04 66 23 57 32